

15.09.2023 - 13:42 Uhr

L'interdiction d'importer du foie gras subit un nouveau revers



L'interdiction d'importer du foie gras subit un nouveau revers

Le foie gras pourra toujours être importé en Suisse

Zurich, le 15 septembre 2023 – Hier, le Conseil national s'est prononcé contre une interdiction d'importation de foie gras et en faveur de la proposition du Conseil des États d'introduire, à la place, une obligation de déclaration. L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES déplore cette décision.

Après que le Conseil des États a adopté en juin, à une très faible majorité, le texte de la motion Haab - Interdire l'importation du foie gras – en le modifiant de manière à ce qu'à la place d'une obligation d'importation, seule une obligation de déclaration soit mise en place, le Conseil national a lui aussi suivi cette proposition. Celui-ci aurait eu hier une dernière occasion de se prononcer en faveur de l'interdiction d'importation et ainsi contre la cruauté animale. Il a toutefois choisi de ne pas le faire.

Bien que la production de foie gras soit interdite dans notre pays depuis plus de 40 ans, près de 200 tonnes de ce produit ont été importées rien que l'année dernière et plus de 300'000 canards et oies ont ainsi été gavés et tués pour le marché suisse. Seule une interdiction d'importation aurait pu mettre fin à cette pratique de deux poids deux mesures et faire en sorte que notre législation sur la protection des animaux ainsi que le bien-être animal soient honorés.

Le foie gras est d'une part vanté comme une délicatesse et d'autre part considéré par certains comme une tradition. Lors des débats parlementaires d'hier, il a également été souligné à plusieurs reprises que les exigences culturelles n'étaient pas les mêmes partout en Suisse. Or, selon le point de vue de QUATRE PATTES, la culture ne doit jamais servir d'argument pour justifier la cruauté animale.

Incompatibilité avec la loi fédérale sur la protection des animaux

On sait depuis longtemps que la production de foie gras est liée à d'immenses souffrances pour les animaux. Les oiseaux sont nourris de force plusieurs fois par jour jusqu'à ce que leur foie devienne pathologiquement gras et atteigne 10 fois sa taille normale. Les animaux ont parfois les ailes brisées et le cou blessé lors du gavage, qui s'effectue en introduisant de force un tube dans l'œsophage. Cette méthode n'est pas compatible avec les deux objectifs principaux de la loi suisse sur la protection des animaux : la dignité et le bien-être de l'animal.

« Nous trouvons très regrettable qu'à une époque où les informations sur les méthodes de production sont plus facilement accessibles que jamais, on accorde encore autant de poids à l'argument de la tradition et que le bien-être animal soit ainsi relégué au second plan », déclare Laretta Eckhardt, Policy Officer chez QUATRE PATTES Suisse. « Il est inadmissible que la Suisse se réfère sans cesse à sa stricte législation en matière de protection animale, et que non seulement elle ignore la maltraitance animale à l'étranger, mais la soutienne activement. »

Une interdiction d'importation n'aurait pas, tel que souvent affirmé, entraîné une violation des obligations internationales de la Suisse, car il se serait agi d'une mesure créée tant pour la protection de la vie et de la santé des animaux que pour la protection de

la moralité publique et qui n'aurait pas été motivée par des considérations protectionnistes. De telles exceptions sont prévues dans tous les accords internationaux.

En outre, il existe aujourd'hui de nombreuses alternatives savoureuses pour lesquelles il n'est pas nécessaire de gaver les animaux : actuellement, QUATRE PATTES compte au moins 40 produits alternatifs, dont 19 sont déjà disponibles en Suisse. Il s'agit notamment d'alternatives carnées sans gavage, comme le Foie naturellement gras Canoe ou encore le Happy Foie, et de nombreuses alternatives végétariennes et végétaliennes comme le Faux gras ou le Noix gras. Ainsi, le libre choix des consommateurs et consommatrices aurait pu être garanti même avec une interdiction d'importation de foie gras.

Une déclaration visible et sans équivoque

Une obligation de déclaration permettra certes de créer plus de transparence que jusqu'à présent, mais nos agriculteurs et agricultrices continueront à subir une discrimination par rapport aux producteurs étrangers. De plus, une déclaration obligatoire ne peut pas garantir le bien-être des animaux, comme le montre l'exemple de l'obligation de déclaration des fourrures, qui est en vigueur depuis 10 ans et qui n'est toujours pas appliquée correctement.

QUATRE PATTES soutient fondamentalement ce souhait de transparence, mais demande toutefois que cette déclaration soit visible sur l'emballage, avec une indication claire qu'il s'agit d'un aliment dont la production est interdite en Suisse pour des raisons de cruauté animale. Il faudrait en outre veiller de manière inconditionnelle à ce que la déclaration soit mise en œuvre correctement.

Bien que le bien-être animal ne se soit pas imposé cette fois-ci à Berne, QUATRE PATTES continuera à s'engager pour les canards et les oies et à lutter pour que la production de foie gras appartienne bientôt au passé.

Informations générales sur la réalité de la production de foie gras

Avant d'être abattus à l'âge d'environ trois mois, les oies et les canards utilisés pour la production du foie gras souffrent pendant la totalité de leur courte vie. À peine nés, ils sont mutilés : afin d'inhiber le développement de leur bec et de leurs griffes, ceux-ci sont exposés à un fort rayonnement infrarouge. Les besoins biologiques des animaux sont totalement ignorés. La plupart du temps, les oies et les canards n'ont pas accès à un point d'eau. Puis, ils sont nourris de force : deux fois par jour, en l'espace de trois secondes, jusqu'à un kilogramme de bouillie de maïs leur est injecté dans l'œsophage. Cela correspond à six fois leur consommation alimentaire normale. Cette cruelle méthode de gavage à l'aide de tubes provoque des lésions de l'œsophage et est parfois mortelle. Les animaux deviennent obèses et malades ; ils respirent et se déplacent difficilement jusqu'à ce qu'ils soient finalement tués.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Les images en haute résolution peuvent être téléchargées [ici](#).

Copyright selon les métadonnées

L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Oliver Loga
Press Manager Suisse
QUATRE PATTES
Altstetterstrasse 124
8048 Zurich
043 311 80 90
presse@vier-pfoten.ch
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Le gavage (nourrissage de force) est une maltraitance animale. © L214 Éthique & animaux



Durant la période de gavage, les canards sont enfermés dans des cages bien trop petites et sans accès à un plan d'eau pour nager. © VIER PFOTEN



À la fin de la période de gavage, le foie fait 10 fois sa taille normale. © R&D

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100911272> abgerufen werden.